Image not found or type unknown

Refus autorisation de découvert banque Société Générale

Par **veylae**, le **21/05/2015** à **14:35**

bonjour à tous,

Il y a moins d'un an et suite à de nombreuses difficultés financières, mon compte bancaire a été transféré en gestion au service recouvrement de la société générale afin de permettre le rétablissement en solde positif du compte.

Depuis trois mois, le compte est en positif mais la banque me refuse un découvert même de 10 € au motif que le compte ne doit plus être débiteur (découvert que je sollicite deux jours avant ma paye) et qu'à partir du moment ou il a été transféré en recouvrement, cet autorisation ne peut plus être mise en place.

Il arrive parfois que le compte soit malgré tout débiteur suite à l'application de frais de rejet ou d'agios.

Je souhaiterais avoir des renseignements si cette procédure émanant de la direction de l'agence est possible ?

Merci à vous.
cordialement

Par **Visiteur**, le **21/05/2015** à **15:52**

Bonjour,
la banque a été échaudée elle prend donc des dispositions pour éviter d'autres découverts...

Par **veylae**, le **21/05/2015** à **16:18**

bonjour,
Merci pour votre réponse, ai-je un moyen pour qu'ils acceptent ?

Par **domat**, le **21/05/2015** à **18:31**

bjr,
je pense que vous devriez attendre quelques mois qui permettront à la banque de vérifier le solde moyen de votre compte.
une banque n'a aucune obligation d'accorder un découvert à un client.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés